

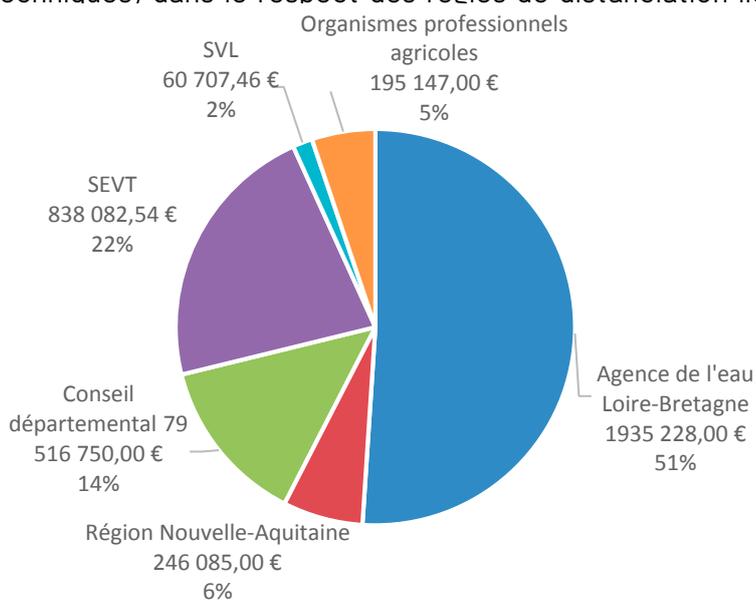


2020 : le début d'un nouveau Contrat territorial

L'année 2020 a été marquée par la signature du nouveau Contrat territorial Re-Sources qui s'est déroulée le 9 octobre dernier sur le site du Cébron. Ce contrat cadre un programme d'actions volontaire et multi partenarial. La nouveauté est la fusion des contrats des bassins d'alimentation des captages du Thouarsais (Pas-de-Jeu, Ligaine et les Lutineaux) et des sources de Seneuil. L'évènement a rassemblé l'ensemble des partenaires signataires du contrat (syndicats, financeurs et partenaires techniques) dans le respect des règles de distanciation liées à la pandémie actuelle. L'implication de tous les acteurs du territoire est renouvelée pour atteindre un objectif commun : l'amélioration de la qualité de la ressource en eau potable et la lutte contre les pollutions diffuses. Pour cela, cinq axes de travail touchant aux volets agricole et non agricole ont été définis lors de la concertation menée en 2019 et vont être développés durant les 6 prochaines années :

- Couvrir les sols
- Diversifier les assolements
- Consolider les élevages
- Favoriser les changements de pratiques et de systèmes
- Protéger les zones sensibles

Le budget prévisionnel nécessaire à la réalisation du programme Re-Sources sur la période 2020-2025 s'élève à 3,9 millions d'euros, répartis entre le SEVT, les financeurs et les autres porteurs d'actions Re-Sources.



Financements prévisionnels 2020-2025



SOMMAIRE

- > Le volet agricole p2
- > Le volet non agricole p3
- > Le suivi de la qualité de l'eau p4



Le volet agricole

Mise à disposition de semences

Maximiser la couverture des sols par les plantes durant toute l'année fait partie des axes de travail du nouveau programme. En ce sens, le SEVT propose aux agriculteurs des bassins d'alimentation des captages des semences pour des couverts végétaux dits « courts » (entre deux cultures d'hiver), pour expérimenter cette pratique encore peu présente sur ces territoires.

Il est également proposé des semences de plantes « compagnes » pour le colza associé. Ces plantes, de la famille des légumineuses, vont être semées en même temps que le colza et vont permettre de réduire l'utilisation d'intrants chimiques et même apporter naturellement de l'azote au colza. En effet, les légumineuses sont capables de capter naturellement l'azote présent dans l'air et une partie sera ensuite disponible pour le colza.



Couvert végétal



Colza associé à des légumineuses

Mise à disposition de matériel dans les CUMA

Les changements de pratiques ou de systèmes agricoles peuvent nécessiter l'emploi de matériels qui ne sont habituellement pas utilisés par les exploitations agricoles. Afin d'accompagner ces transitions, le SEVT, en partenariat avec la FD CUMA (Fédération Départementale des Coopératives d'Utilisation de Matériels Agricoles), propose aux CUMA locales de prendre en charge le coût de la location d'un matériel durant une année. Le but est de permettre aux agriculteurs de prendre en main ce matériel et de l'utiliser avec les bons réglages, dans les bonnes conditions pour que le travail soit le plus efficace possible.

Cette année, la CUMA d'Oiron va tester une herse étrille qui servira à désherber mécaniquement les cultures et diminuer l'utilisation de produits phytosanitaires. A la fin de l'année de location, si le matériel convient, la CUMA pourra l'acquérir en bénéficiant notamment de subventions régionales.



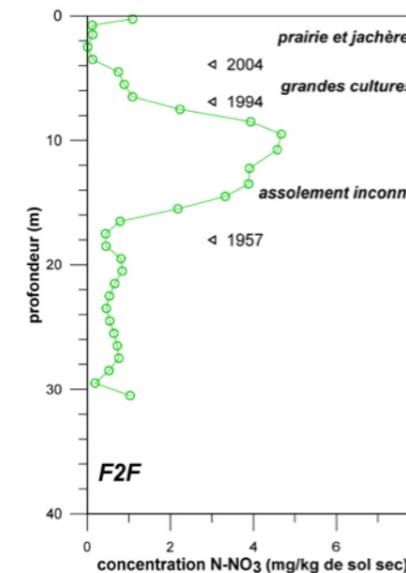
Test de la herse étrille sur un champ de blé

Le volet non agricole

Etude sur les nitrates - Bassin d'Alimentation des Captages des Lutineaux

Une étude sur les quantités et les transferts des nitrates dans la zone non-saturée (épaisseur de la roche entre la surface et la nappe phréatique) est menée sur le BAC des Lutineaux. Elle a débuté en septembre 2020. Pour obtenir les données nécessaires à l'étude, le bureau d'études ANTEA Group, à qui a été confié cette mission, procède tout d'abord à la réalisation de six carottages, répartis sur le territoire des Lutineaux. Des prélèvements de roche calcaire sont faits tous les 50 cm pour avoir le plus de précision possible dans l'analyse des résultats.

Les prélèvements sont envoyés en laboratoire pour être analysés.



Les résultats et leur interprétation par les hydrogéologues du bureau d'études permettront aux quatre objectifs fixés :

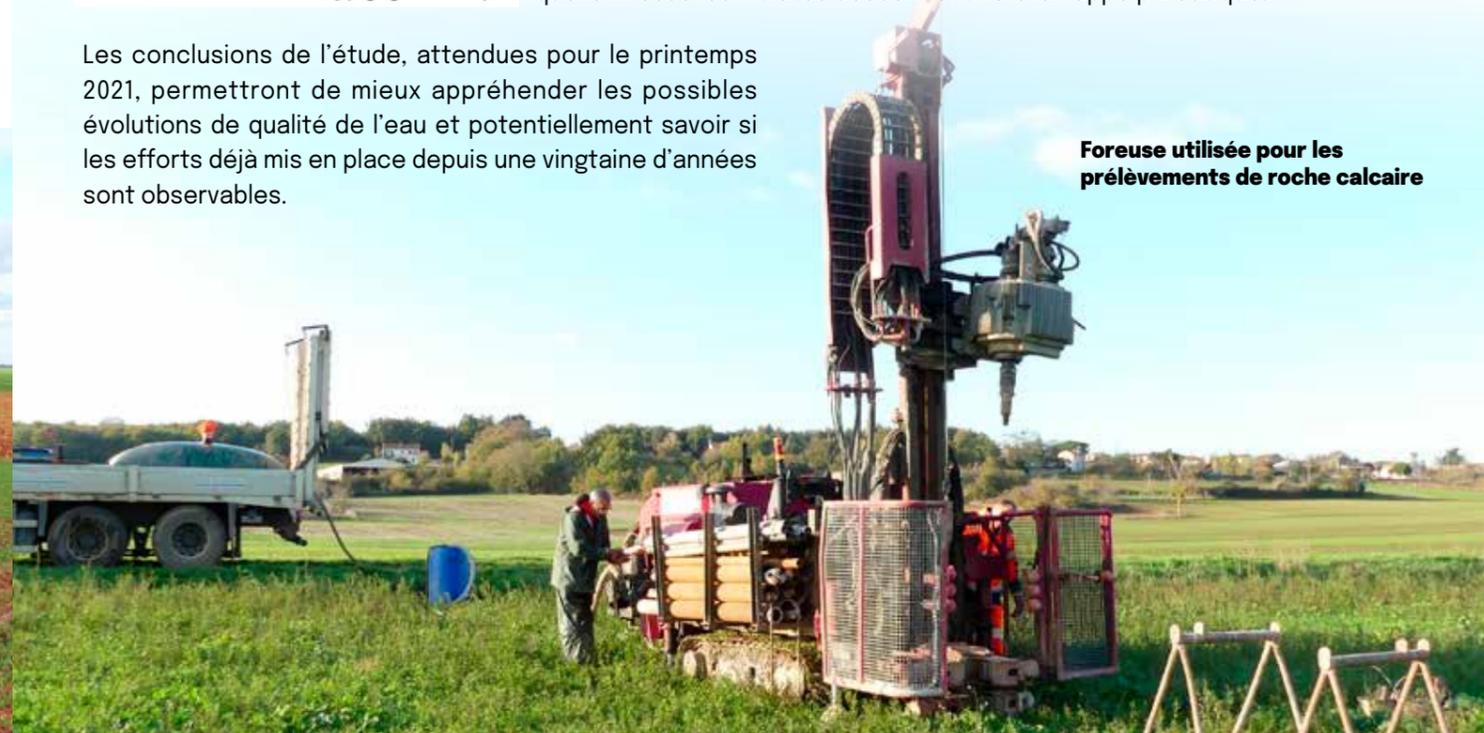
- Evaluer la quantité de nitrates dans la zone non-saturée du sol
- Estimer la vitesse de transferts des nitrates vers la nappe phréatique
- Evaluer la qualité de l'eau qui recharge la nappe phréatique
- Faire une modélisation permettant de voir les évolutions à moyen / long terme des transferts des nitrates vers la nappe phréatique.

L'interprétation des résultats se fait par le croisement des données obtenues grâce aux analyses de la roche et de l'historique des pratiques culturales des parcelles sur lesquelles ont été faits les carottages. Le graphique à gauche, issu d'une autre étude, montre les résultats que l'on peut obtenir : la concentration en nitrates sur toute la profondeur, et les périodes de cultures correspondantes. Il est alors possible de connaître à quelle vitesse les nitrates descendent vers la nappe phréatique.

Les conclusions de l'étude, attendues pour le printemps 2021, permettront de mieux appréhender les possibles évolutions de qualité de l'eau et potentiellement savoir si les efforts déjà mis en place depuis une vingtaine d'années sont observables.



Cutting de roche calcaire

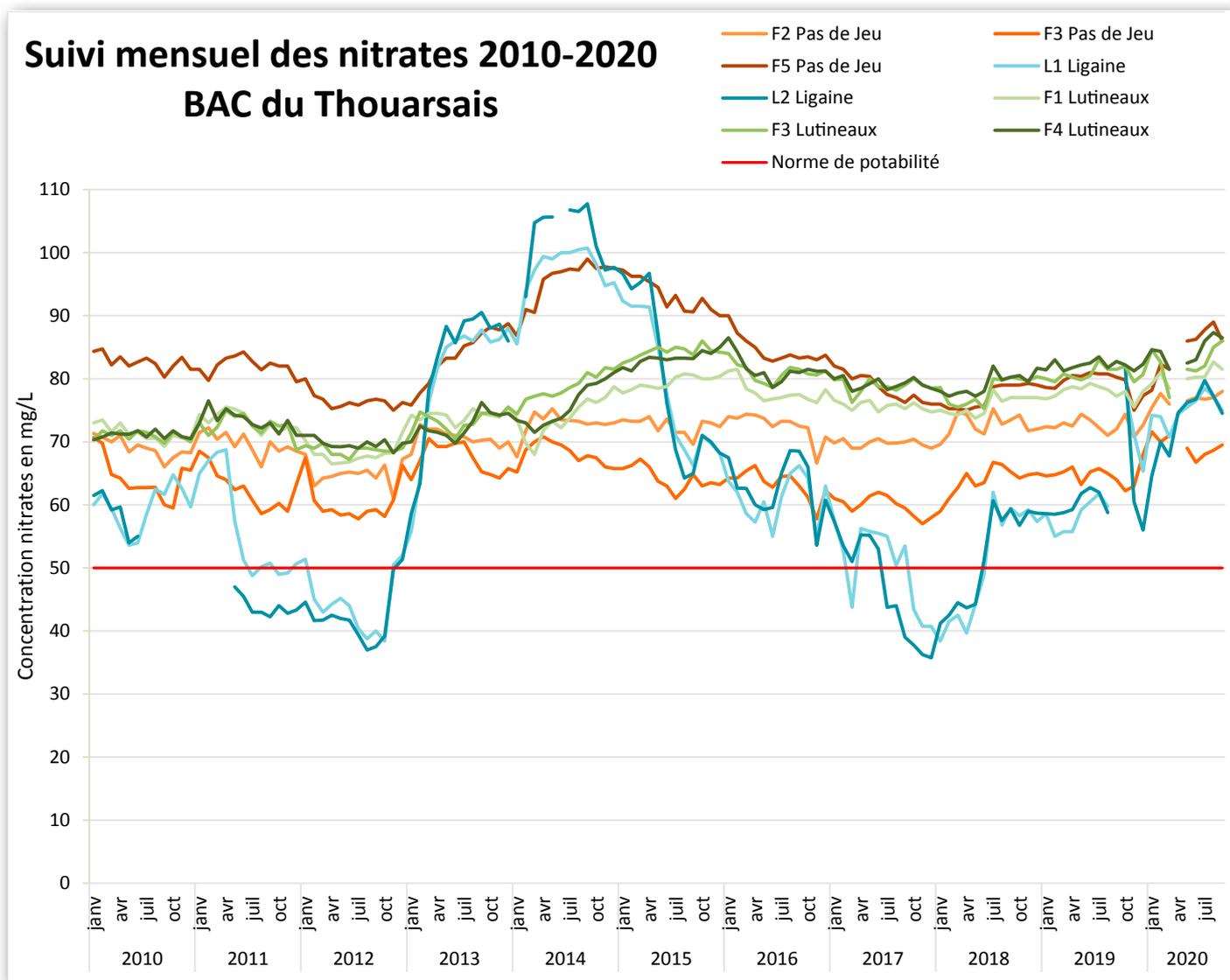


Foreuse utilisée pour les prélèvements de roche calcaire

Le suivi de la qualité de l'eau - le point sur les nitrates

Un suivi hebdomadaire est assuré par le SEVT pour évaluer la qualité de l'eau brute (= eau avant traitement) des captages qu'il exploite. Malgré les actions et les efforts mis en œuvre, les taux de nitrates restent encore supérieurs à la limite de potabilité de 50 mg/L.

L'usine de potabilisation du SEVT permet de réduire ce taux et d'assurer, par la suite, la distribution d'une eau de qualité au robinet, conforme à la réglementation.



Le programme Re-Sources des BAC du Thouarsais est porté par le SEVT et soutenu financièrement par l'agence de l'eau Loire-Bretagne, la région Nouvelle-Aquitaine, le Syndicat du Val de Loire.